AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

222C2481
FR0011742329-FS0892

15 novembre 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

MC PHY ENERGY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 novembre 2022, la société Chart International Holdings Inc. (2200 Airport Industrial Drive, Suite 100, Ball Ground, GA 30107, Etats-Unis) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 16 octobre 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société MC PHY ENERGY et détenir, à cette date et à ce jour, 1 276 595 actions MC PHY ENERGY représentant 2 553 190 droits de vote, soit 4,57% du capital et 8,72% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

[1] Sur la base d'un capital composé de 27 959 095 actions représentant 29 274 530 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.